







**MINERGIE**<sup>®</sup> FRANCE  
Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie



# **MINERGIE**<sup>®</sup> en questions

-  **Confort**
-  **Economie**
-  **Performance énergétique**
-  **Protection de l'environnement**



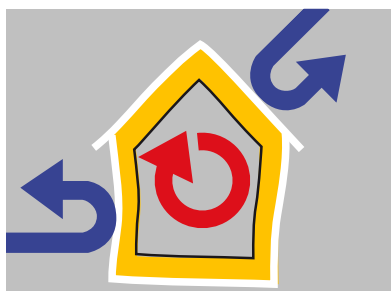
Depuis son lancement, le label MINERGIE® connaît un fort développement qui ne fait que s'amplifier d'année en année.

L'objectif de ce document est de répondre à vos interrogations et de vous permettre de faire votre choix en toute connaissance de cause, sur la base de nombreuses constructions MINERGIE® déjà réalisées.

## ■ Qu'est-ce que MINERGIE® ?



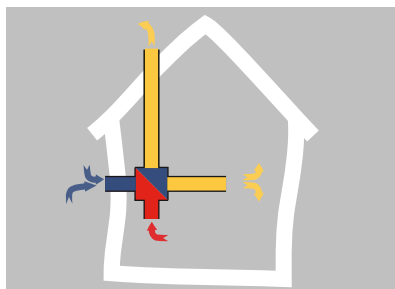
- MINERGIE® est un label de qualité certifiant des bâtiments neufs ou rénovés offrant un confort au-dessus de la moyenne tout en ayant une très faible consommation d'énergie.
- Les **immeubles neufs** labellisés MINERGIE®-Standard doivent répondre à une performance énergétique de **38 kWh/m<sup>2</sup>/an**, soit 2 à 7 fois moins (selon leur zone géographique) que ce qui est imposé par le **Règlementation Thermique 2005**. Les **rénovations** labellisées MINERGIE®-Standard doivent quant à elles répondre à une performance énergétique de **60 kWh/m<sup>2</sup>/an**.
- MINERGIE® est un label européen, puisque plus de 11.000 bâtiments sont actuellement certifiés en Suisse, France, Italie, Luxembourg et en Allemagne.
- Un bâtiment MINERGIE® est caractérisé par 3 principes de base :



Enveloppe performante

1

Une enveloppe **étanche à l'air** et munie d'une **excellente isolation thermique**.



Récupération de chaleur

2

Une **aération douce** et **automatique**.



Chauffage adapté

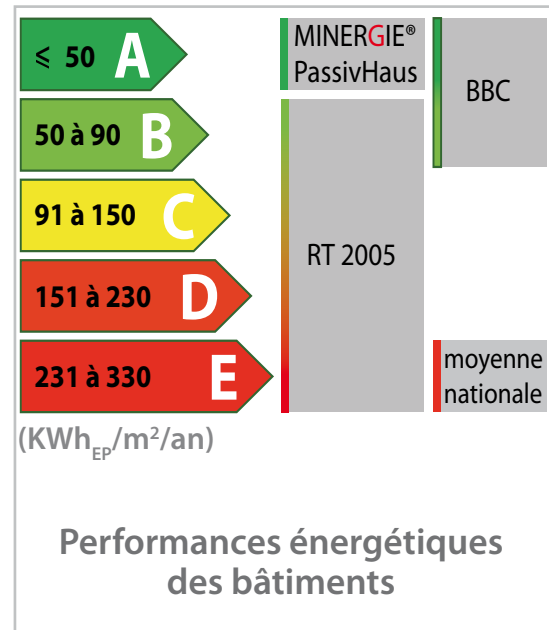
3

Une production de chaleur adaptée et efficace : les **énergies renouvelables** sont favorisées.

## ■ Le standard MINERGIE® permet-il vraiment d'économiser l'énergie et de protéger l'environnement ?

**oui,**

- Car le label MINERGIE® est attribué à des bâtiments dont la conception permet de réduire de 2 à 7 fois leur consommation par rapport aux exigences légales actuelles. Et qui dit baisse de la consommation, dit baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) !
- Parce que les énergies renouvelables (bois, solaire) sont privilégiées dans le calcul MINERGIE®.
- Car une construction MINERGIE® correspond à la classe A des bâtiments ! Elle consommera moins de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an.
- Parce qu'un bâtiment certifié MINERGIE® aujourd'hui répond à la Réglementation Thermique 2012 !



## ■ Le standard MINERGIE® impose-t-il une architecture, des matériaux ou des techniques spécifiques ?

**non,**

- Car MINERGIE® laisse toute liberté aux architectes et n'impose ni les techniques, ni les matériaux, ni les énergies utilisées, ni l'aspect des bâtiments.

Le concept MINERGIE® laisse une grande place à la créativité et aux choix des matériaux.



## ■ Peut-on aller plus loin que les exigences MINERGIE® ?

**oui,**

- Car MINERGIE® propose des standards plus exigeants, comme MINERGIE®-P ("P" pour "passif"). Ce standard exige une conception du bâtiment cohérente, orientée vers une basse consommation d'énergie. Il fixe de hautes exigences en matière de confort, de rentabilité et d'esthétique.

## ■ Qui est certificateur en France ?



**prestaterre** est le distributeur exclusif de la marque pour le territoire français.

Ses métiers sont la sensibilisation et l'information sur les solutions concrètes au service du développement durable.

C'est en tant qu'organisme indépendant que **prestaterre** a été retenu par l'association suisse **MINERGIE®** pour promouvoir et développer ce label en France.

**prestaterre** propose également dans les grandes villes de France des formations spécialisées à destination des architectes, BE thermiques, responsables techniques et professionnels, sur les techniques constructives de bâtiments à basse consommation d'énergie, les calculs thermiques LESOSAI et l'optimisation technique de bâtiments **MINERGIE®**.

## ■ Quelles sont les étapes de certification ?



- 1 Contactez **prestaterre** pour recevoir le cahier des charges et la liste des professionnels partenaires qui peuvent vous assister dans la démarche,
- 2 Après avoir élaboré votre projet, faites parvenir votre dossier technique complet à **prestaterre**,
- 3 **prestaterre** valide le dossier technique et attribue à votre projet le label provisoire,
- 4 **prestaterre** effectue des contrôle(s) aléatoire(s) sur chantier pour vérifier la réalité des solutions techniques proposées. 10 % des chantiers seront ainsi visités.
- 5 Dès notification de l'achèvement du chantier, le label définitif vous est remis,
- 6 La plaque **MINERGIE®** sera posée, numérotée et attestera la certification,
- 7 **prestaterre** s'engage à suivre vos consommations et à vous accompagner.



**prestaterre** distributeur exclusif  
de **MINERGIE®** en France

BP 1056  
74960 MEYTHET

Tél : 06-81-81-78-88  
Fax : 04 50 57 79 84

[contact@minergie.fr](mailto:contact@minergie.fr)